

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021 AU CENTRE CULTUREL A 18 HEURES 30

\* \* \*

<u>Date de la convocation</u> : 1<sup>er</sup> avril 2021 <u>transmise le</u> : 1<sup>er</sup> avril 2021

Membres élus : 27 en fonction : 27 présents : 22

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

# Membres présents :

Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE, Maurice DONTENVILLE, Mélanie LALLEMAND, Laetitia GRASSER, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, conseillers municipaux.

# Membres absents excusés :

Monsieur Arnaud OTTMANN qui donne procuration à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne procuration à Monsieur Grégory GANTER, Messieurs Emmanuel DOLLINGER, Alexandre WINTER et Thierry RIEDINGER.

# Membre absent non excusé :

/

\* \* \*

# **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Désignation du secrétaire de séance.
- 2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2021.
- 3. Communications diverses.
- Rapport des commissions municipales.
- 5. Finances : approbation des taux d'imposition pour 2021.
- 6. Finances : approbation du budget 2021.
- 7. Finances: attributions de subventions.
- 8. Réhabilitation des équipements sportifs du centre culturel : constitution de la commission technique.
- 9. Personnel: modification du tableau des effectifs.
- 10. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

# 1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Maurice DONTENVILLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

# 2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 MARS 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

# 3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

| 10/03/2021  | COPIL mutualisation à la CCBZ.   |  |  |
|-------------|--|--|--|
| 15/03/2021  | Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont présenté les vœux de la                          |  |  |
|             | commune à Monsieur Charles RIEDINGER à l'occasion de son 90ème                               |  |  |
|             | anniversaire.  |  |  |
| 16/03/2021  | Conseil d'école.   |  |  |
| 17/103/2021 | Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors du Conseil d'Administration du périscolaire. |  |  |
| 18/03/2021  | Présence de Madame Caroline MAECHLING lors de la réunion de l'AFAF                           |  |  |
|             | aménagement foncier en présence des exploitants agricoles au centre                          |  |  |
|             | culturel.  |  |  |
| 20/03/2021  | Commission cadre de vie.   |  |  |
| 22/03/2021  | COPIL au sujet du projet de requalification de l'EPSAN.                                      |  |  |
| 24/03/2021  | Conseil d'Administration du CCAS.  |  |  |
| 24/03/2021  | Commission des finances.   |  |  |
| 27/03/2021  | Commission cadre de vie.   |  |  |
| 27/03/2021  | Nettoyage de printemps – écoballade.   |  |  |
| 29/03/2021  | Commission travaux.  |  |  |
| 30/03/2021  | Monsieur le Maire a participé au Conseil d'Administration de l'ADEUS.                        |  |  |
| 30/03/2021  | Présentation du projet et visite du centre culturel par les trois équipes                    |  |  |
|             | participant au jury de concours.   |  |  |
| 30/03/2021  | Commission Sécurité  |  |  |
|             | Objet : avis sur schéma des pistes cyclables de la CCBZ.                                     |  |  |
| 30/03/2021  | Commission numérique.  |  |  |
| 02/04/2021  | Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont présenté les vœux de la                          |  |  |
|             | commune à Madame Marie MEYER à l'occasion de son 95 <sup>ème</sup> anniversaire.             |  |  |

# 4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS.

Points sur les commissions municipales.

# 5/ FINANCES: APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire indique que conformément aux annonces faites lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé de maintenir les taux inchangés, les dépenses de fonctionnement étant couvertes par les prévisions de recettes de fonctionnement.

Madame Nathalie GRATHWOHL explique que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est de 18,34% tient compte du taux communal (5,17%) auquel vient s'ajouter désormais le taux départemental (13,17%).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2021.

La commission des finances propose de maintenir les taux de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 12,07% (à titre d'information)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,34%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,53%
- cotisation foncière des entreprises : 14,54%

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission des finances en date du 24 mars 2021, après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,07% (à titre d'information)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,34%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,53%
- cotisation foncière des entreprises : 14,54%

# Adopté à l'unanimité

# 6/ FINANCES: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame Nathalie GRATHWOHL présente le projet de budget.

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé de recruter un agent pour le service technique, en remplacement de Monsieur Laurent RIEGERT, actuellement mis à disposition de la Communauté de Communes de la Basse Zorn, et de Monsieur Dylan BOSSENMEYER qui est en disponibilité depuis l'année dernière.

En réponse à une question de Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur le Maire indique qu'à l'avenir, un recrutement d'un apprenti en bac professionnel pourra s'avérer opportun, notamment dans le cadre du remplacement d'agents partant à la retraite.

Concernant l'association Les Lutins, un versement de 120 000,00 € est intervenu au mois de février 2021. Il apparaît nécessaire de modifier la convention de partenariat entre l'association et la commune de Hoerdt, considérant que les modalités de financement ont changé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec le versement par la Caisse d'Allocations Familiales de subventions directement auprès de l'association.

Monsieur Jacky WOLFF s'interroge sur les possibilités dont pourrait bénéficier la commune quant au versement d'une redevance pour les dépôts de déblais terreux qui sont traités sur le site de la gravière depuis quelques années. Une recette supplémentaire serait ainsi envisageable.

Monsieur Laurent WAEFFLER s'inquiète des déblais qui sont déposés pour traitement sur le site de la gravière, considérant que très souvent ces déblais comportent des déblais autres que terreux, tels que polystyrène ou sachets plastiques qui ne se dégradent pas.

Le mur du cimetière est à démolir plutôt qu'à rénover côté Weyersheim. Il est en très mauvais état.

Monsieur Laurent WAEFFLER propose de planter et d'entretenir des glycines et du lierre côté Hoerdt.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 688 124,56 € Dépenses et recettes d'investissement : 4 735 010,77 €

|                           | DEPENSES       | RECETTES       |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 4 688 124,56 € | 4 688 124,56 € |
| Section d'investissement  | 4 735 010,77 € | 4 735 010,77 € |
| TOTAL                     | 9 423 135,33 € | 9 423 135,33 € |

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le débat d'orientation budgétaire du 9 mars 2021,

VU l'avis de la commission des finances du 24 mars 2021,

VU le projet de budget primitif 2021,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

|                           | DEPENSES       | RECETTES       |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 4 688 124,56 € | 4 688 124,56 € |
| Section d'investissement  | 4 735 010,77 € | 4 735 010,77 € |
| TOTAL                     | 9 423 135,33 € | 9 423 135,33 € |

# Adopté à l'unanimité.

# **7/ FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

# **♦ Société des courses Hoerdt Strasbourg**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la société des courses Hoerdt Strasbourg, pour un montant de 12 720,00 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2021,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à la société des courses Hoerdt Strasbourg, pour

un montant de 12 720,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

## Adopté à l'unanimité.

#### **♦ Maths sans frontière**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Maths sans frontière, pour un montant de 200,00 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2021,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Maths sans frontière, pour un

montant de 200,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

#### Adopté à l'unanimité.

# 8/ RÉHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU CENTRE CULTUREL: CONSTITUTION DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique que trois instances interviennent :

- Le Conseil Municipal qui prend les décisions « politiques »
- Le jury de concours qui évalue et propose les candidats admis à concourir
- La commission technique qui a pour objectif de préparer la décision du jury de concours

Il est demandé de disposer de moins de membres que les 14 initialement retenus, afin que les travaux qui seront menés au sein de la commission technique soient les plus productifs possibles.

Le Conseil Municipal a délibéré le 10 novembre dernier concernant la constitution de la commission technique et a nommé un certain nombre de membres qui ne peuvent légalement siéger.

Il est en effet recommandé que les membres de la commission technique soient distincts des membres du jury afin de ne pas interférer dans le fonctionnement et les responsabilités de ce dernier et risquer ainsi un éventuel contentieux.

Le rôle de la commission technique est ainsi de préparer les travaux du jury en effectuant une analyse objective des candidatures ou offres.

Il s'agit de passer au crible tous les aspects des dossiers : pour les candidatures il s'agira d'analyser les références, CV, composition de l'équipe etc. ; pour les offres, ce seront les plans, notices architecturale, fonctionnelle, technique, économique ou encore environnementale.

Cette analyse factuelle mais approfondie a pour but de mettre en lumière les caractéristiques principales des dossiers mais aussi les risques associés à chacun, afin d'éclairer le travail du jury. Elle se doit d'être objective et impartiale sans anticiper le jugement du jury.

De manière générale, la commission technique est composée du programmiste de l'opération auquel peuvent s'ajouter des techniciens ou conseillers dont l'expertise sera complémentaire à celle du programmiste. On peut ainsi retrouver un économiste, les services en charge de la future exploitation du bâtiment, des représentants des utilisateurs, le service urbanisme de la commune, l'architecte-conseil, un contrôleur technique ou encore un coordinateur SPS.

Cette expertise doit aboutir à une vision claire et globale des projets.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les membres qui composeront la commission technique chargée de préparer les travaux du jury de concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Caroline MAECHLING, Adjointe au Maire.

Madame Florence NOBLET, Adjointe au Maire, Madame Béatrice DEBRIE, Conseillère municipale, Monsieur Laurent WAEFFLER, Conseiller municipal,

Monsieur Thierry BOS, président de l'association centre culturel,

membres de la commission technique.

## Adopté à l'unanimité.

# **OBJET: PERSONNEL: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique que plusieurs agents de la commune peuvent prétendre à un avancement de grade, ce qui nécessite de prévoir la création de postes et leur ouverture au tableau des effectifs et, corrélativement, de prévoir la suppression des anciens postes.

1/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise territorial principal (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 15 avril 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 15 avril 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial à agent de maîtrise principal (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35 ème, à compter du 1 er mai 2021.

2/ Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise territorial (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 15 avril 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 15 avril 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés

des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des

fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction

publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et

la réduction du temps de travail au sein de la collectivité.

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs.

APPROUVE la création des postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise territorial principal (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à

compter du 15 avril 2021.

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 32/35<sup>ème</sup>, à compter du 15 avril 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 32/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial à agent de maîtrise principal (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

#### **APPROUVE**

la suppression des postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise territorial (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 15 avril 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 15 avril 2021.
- un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

#### PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

# Adopté à l'unanimité.

## 10/ DIVERS

#### - DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 9 rue de l'Energie.
- 1 rue de Bietlenheim.
- 8 rue Hasloch,
- 10 rue de Geudertheim,
- 13 rue du Traîneau,
- Rue du Travail,

# - Centre de vaccination

Monsieur le Maire indique que l'Etat n'entend pas ouvrir de centre de vaccination sur le territoire de la Basse Zorn pour le moment.

Plusieurs centres de vaccination devraient ouvrir leurs portes, notamment à Reichstett, Bischwiller, à Truchtersheim ou Reichshoffen d'ici au 22 avril 2021.

# - Cérémonie du 8 mai 1945

Monsieur le Maire propose de célébrer le 8 mai 1945 devant le monument aux morts, le 7 mai 2021 à 18 h, en présence des membres du Conseil Municipal, de quelques anciens combattants et de quelques secouristes ainsi que d'un contingent d'Oberhoffen, dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront.

#### - Ecole de musique intercommunale

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est actuellement menée au sein de la Communauté de Communes de la Basse Zorn sur l'ensemble du territoire portant sur la création d'une école de musique intercommunale, afin de permettre l'enseignement de la musique sur l'ensemble des communes membres.

L'objectif est de permettre aux élèves, dès la rentrée scolaire 2022/2023, de suivre des cours dans leur village d'habitation, dans la mesure du possible, notamment pour les instruments tels que le piano ou la guitare.

Les diverses harmonies ainsi que les professeurs de musique vont être associés et consultés dans les prochaines semaines à cet effet.

# - Rénovation du 42 rue de la Wantzenau

Monsieur le Maire indique que la chaine de télévision Alsace 20 va diffuser un reportage sur la rénovation de maisons alsaciennes, le jeudi 8 avril 2021 vers 19 h, avec comme exemple la rénovation programmée de la maison alsacienne « Martinas » sise 42 rue de la Wantzenau, sous maîtrise d'œuvre d'Alsace Habitat.

# - Conseil Municipal

Il est proposé pour les prochains Conseil Municipaux de partir sur :

- 20 h pour les Conseil Municipaux des mois d'été et du printemps
- 18 h 30 pour les Conseil Municipaux des mois d'hiver et d'automne

#### - Commissions municipales

Lundi 12 avril 2021 : commission cadre de vie.

## - Application mobile citykomi

Madame Florence NOBLET indique que le compte de la commune comporte 502 abonnés.

Fin de la séance à 20 h40